



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, qui sont élus compte dûment tenu d'une représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Aux termes de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2018, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2017, à l'expiration du mandat des membres suivants : Bangladesh, Bélarus, Burkina Faso, Colombie, Cuba, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Irlande, Japon, Luxembourg et République de Corée.
3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017.
4. L'élection des membres obéira à la répartition suivante :
 - a) Deux membres seront choisis parmi les États d'Afrique;
 - b) Deux membres seront choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - c) Un membre sera choisi parmi les États d'Europe orientale;
 - d) Deux membres seront choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - e) Quatre membres seront choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
5. La composition du Conseil d'administration pour 2017 est présentée dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2017

Huit membres choisis parmi les États d'Afrique

Angola (2019), Botswana (2018), Burkina Faso* (2017), Cameroun (2018), Érythrée* (2017), Éthiopie (2018), Libye (2018), Sierra Leone (2018)

Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique

Arabie saoudite (2019), Bangladesh* (2017), Chine (2019), Inde (2018), Iran (République islamique d') (2018), Népal (2018), République de Corée* (2017),

Quatre membres choisis parmi les États d'Europe orientale

Bélarus* (2017), Bosnie-Herzégovine (2018), Fédération de Russie (2019), Tchéquie (2019),

Cinq membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2019), Colombie* (2017), Cuba* (2017), El Salvador (2018), Guatemala (2019)

Douze membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2019), Canada^a (2018), Danemark (2018), Espagne (2019), États-Unis d'Amérique* (2017), France^b (2018), Irlande*,^c (2017), Japon* (2017), Luxembourg* (2017), Norvège (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019), Suède (2018),

* Membre sortant.

^a A remplacé la Suisse à compter du 1^{er} janvier 2017.

^b A remplacé l'Australie à compter du 1^{er} janvier 2017.

^c A remplacé la Finlande à compter du 1^{er} janvier 2017.